

DECISION N°2024-43/AP du 19/03/2024
Pole Famille, Loisirs et Vie culturelle

OBJET :

Manifestation Culturelle

Le Maire,

Vu les Articles L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 7 du 28 Mai 2020 du Conseil Municipal portant délégation du Conseil Municipal au Maire,

Vu les propositions de la Commission vie culturelle, patrimoine, événementiel,

DECIDE

■ **Article 1:**

La Ville de Denain organisera la manifestation suivante :

- du samedi 8 au samedi 22 juin 2024.

Exposition des travaux d'élèves et des centres sociaux « *Solange Tonini et Faubourg Duchateau* » proposée par Mazur Delphine, à l'école d'arts plastiques, 98 rue de Villars 59220 Denain visible le mardi et vendredi de 14h à 18h, le mercredi et samedi de 10h à 12h et de 14h à 18h. Fermé le lundi, jeudi et dimanche.

Arts Plastiques – Entrée gratuite.

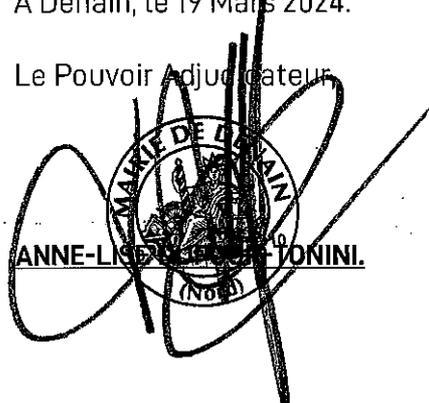
■ **Article 2:** Exposition des travaux d'élèves et des centres sociaux « *Solange Tonini et Faubourg Duchateau* ».

■ **Article 3:** Les contrats et autres documents relatifs à l'organisation de cette manifestation seront signés par mes soins.

■ **Article 4:** La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État et de sa publication.

A Denain, le 19 Mars 2024.

Le Pouvoir Adjudicateur


ANNE-LISE TONINI
(Noté)

Acte soumis à transmission
Affiché le